

DEC141872DR02

Décision donnant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7164 intitulée AstroParticules et Cosmologie – délégation ponctuelle à délégataire

Le directeur d'unité,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 133018DGDS du 20 décembre 2013 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n° 7164, intitulée AstroParticules et Cosmologie, dont le directeur est M. Stavros Katsanevas ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Sotiris Loucatos, Ingénieur CEA, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Sotiris Loucatos, délégation est donnée à Mme Alessandra Tonazzo, Professeur, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Alessandra Tonazzo, délégation est donnée à Mme Emmanuelle Ancourt-Foissac, Ingénieur de Recherche, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 4

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Sotiris Loucatos, délégation ponctuelle est donnée pour la période du 28 juillet au 23 août 2014 à Mme Martine Piochaud, Assistant Ingénieur, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 134 000 € HT au 01/01/2014

Article 5

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégrant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 6

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 10 juillet 2014

Le directeur d'unité,

Stavros Katsanevas